

Zones humides, un enjeu pour le territoire du Doubs



Les zones humides, une richesse naturelle

Pâtures, forêts, cultures, espaces urbains, vallées, marais... autant d'éléments du paysage où la ressource en eau peut être présente et se traduire par l'existence d'une zone humide.

Ce caractère humide s'est souvent inscrit au cours de notre histoire dans les noms de lieux-dits que l'on trouvera facilement sur les cartes cadastrales ou topographiques franc-comtoises par les mots : seignes, lèchères, vernois, morte, gouille, mouille-cul ...

Les zones humides contribuent à l'identité d'un territoire. Pourtant, malgré les services multiples rendus à notre société, plus des 2/3 des zones humides ont disparu dont l'essentiel, ces trente dernières années.

Cette diminution brutale n'est pas sans conséquence sur notre vie quotidienne et future. Aux fonctions gratuites assurées par les zones humides, se substituent des investissements et des équipements à gérer.

Face à ce constat, la connaissance et la préservation des infrastructures naturelles que constituent les zones humides sont une nécessité.

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

"On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année." *Loi sur l'eau du 3 janvier 1992*

Une zone humide est **une zone de transition entre la terre et l'eau** qui se caractérise par sa capacité à conserver l'eau dans le sol ou à sa surface de manière temporaire ou permanente.

La présence de l'eau entraîne le développement de sols particuliers (hydromorphes) et de communautés végétales et animales spécifiques.



Du Haut-Doubs à la vallée de l'Ognon, les zones humides font partie de notre paysage ; pour les identifier, une méthode et des critères existent :  rubrique "Pour en savoir plus"



Zones humides urbaines



Bords de cours d'eau, d'étangs ou de lacs



Cultures, forêts, prairies humides de fonds ou de pente



Marais, tourbières,...

Des fonctions au service de tous...

BIEN-ÊTRE

Santé
Climat
Chasse et Pêche
Protection
Cadre de vie
Détente



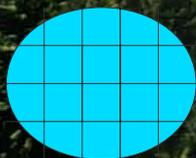
HYDROLOGIE

Recharge des nappes
Lutte contre les sécheresses
Stockage de l'eau
Contrôle des crues
Alimentation des cours d'eau



FILTRATION

Baignade
Eau potable
Qualité de l'eau
Régulation, transformation, élimination



PATRIMOINE

Histoire
Identité du territoire
Attractivité
Tourisme et culture
Biodiversité
Paysage



15 000 m³ / ha

c'est le volume d'eau que certaines zones humides peuvent stocker

et un véritable atout pour les territoires

Reflet ... de la qualité environnementale

du bon fonctionnement écologique

de l'identité et des usages

de l'attractivité

... d'un territoire

2000 € / ha / an

c'est l'économie de traitement de l'eau potable
réalisée grâce au pouvoir épurateur des zones humides.

100 à 300 millions d'euros

c'est le coût d'un barrage ayant la capacité de
stockage des zones inondables en amont de
l'agglomération parisienne.

Pourtant, leur disparition continue

L'homme exerce des pressions importantes sur son environnement qui se traduisent notamment par la disparition et la dégradation des zones humides.

Comment ?

Urbanisation
Remblaiement
Imperméabilisation
Assèchement
Création de plans
d'eau
Drainage
Boisement
Intensification des
pratiques agricoles
Infrastructures

Conséquences ?

Dégradation de la ressource en eau
·Perte de biodiversité
·Effets sécheresse accentués
·Disparition de paysages
remarquables
·Perte de patrimoine
·Attractivité diminuée d'un territoire
·Régulation difficile des crues

.....

Imaginons

un territoire
sans
zones humides

Chaque dégradation, chaque disparition entraînent la perte d'une fonction pour tous



Les préserver ... une nécessité

La préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.
Différents outils existent pour agir et pour soutenir chaque initiative.

IDENTIFIER



Grâce aux inventaires existants et aux diagnostics

INTEGRER



Dans les documents de planification de l'urbanisme (PLU, cartes communales, SCOT), etc..

PRESERVER



Grâce à la maîtrise foncière, aux espaces classés, aux usages limités

VALORISER



Un atout territorial à faire connaître

...DÉLIT ?

VOUS AVEZ DIT DÉLIT ?

La dégradation (mise en eau, remblais, assèchement, urbanisation...) de zone humide peut constituer un délit pénal au titre de plusieurs réglementations

Préserver les zones humides... une obligation légale.

Un projet à venir, contactez la DDT du Doubs !

Pour en savoir plus

www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr : rubrique zones humides,

www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr : l'inventaire des zones humides en Franche-Comté (avertissement : cet inventaire n'est pas exhaustif)

www.zones-humides.eaufrance.fr : le portail national d'information sur les zones humides

www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr : surveillance, situation hydrologique, données et documents, gestion de l'eau, usages et pressions, milieux aquatiques

www.pole-tourbieres.org : tourbières (siège à Besançon)

www.pole-zhi.org : mares, zones humides intérieures et vallées alluviales

www.pole-lagunes.org : milieux humides lacustres méditerranéens

www.forum-marais-atl.com : milieux humides lacustres atlantiques

**Les zones humides sont un capital commun d'intérêt général.
informez-vous pour mieux les protéger.**

Aide-mémoire pour toute personne réalisant des travaux en zones humides

Il est fortement recommandé d'éviter tout projet ayant un impact sur les zones humides

1° Si malgré tout, le projet doit concerner une zone humide, voici les principales questions à se poser :

- Mon projet consiste-t-il à assécher, mettre en eau, imperméabiliser, remblayer ou prélever de l'eau ?
- Existe t-il des indices de zones humides dans le périmètre ou à proximité des travaux ?
- Le diagnostic confirme-t-il la présence d'une zone humide ? Si oui, quelles en sont les limites ?
- Mon projet est-il concerné par d'autres réglementations (présence d'espèces protégées, urbanisme...) ?
- Quelles sont les autres possibilités d'implantations géographiques pour mon projet ? Comment puis-je éviter que la zone humide soit impactée ?
- Suis-je en mesure de proposer et de réaliser des mesures compensatoires pertinentes, efficaces et suffisantes ?

Pour plus d'informations, voir le site internet de la DDT du Doubs : www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr

2° Un interlocuteur : la DDT du Doubs, service gestion des ressources et des milieux naturels

6, rue Roussillon - Tél : 03 81 65 62 75 - Mail : ddt-sgrmn@doubs.gouv.fr

**Les zones humides sont un capital commun d'intérêt général :
protégeons-les pour préserver notre avenir**